



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 janvier 2026 A 20 HEURES 30

Délibération n° 2026 01 26-05- VOIRIE- RD 489 –
Aménagement du carrefour avec la rue des Droits de
l'Homme – Convention avec le Département du Rhône et la
Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL)

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 17/01/2026
En exercice :	33	
Présents :	27	Affichage de la convocation : 20/01/2026
Pouvoirs :	5	
Votants :	32	Affichage du compte rendu : 27/01/2026
Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NEMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.		
Absents ayant remis pouvoir :		
Geneviève HECTOR donne pouvoir à Yolande CHAREYRE Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à Sylvère MATHIEU Sylvie RAZY donne pouvoir à Fatima FERNI Philippe LARGE donne pouvoir à Olivier DEROZARD Edouard WILLEMIN donne pouvoir à Gerbert RAMBAUD		
Absents ou excusés :		
Mme Chantal BERTHILLON		

M Safi BOUKACEM est élu Secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement concernant le carrefour entre la RD 489 et la rue des Droits de l'Homme.

Aux fins de prévoir, notamment, les modalités de participation entre les parties, l'entretien des ouvrages réalisés, il est proposé une convention entre le Département du Rhône, la CCVL et la Commune de Vaugneray.

La convention prévoit, à ce titre, la participation financière du Département à hauteur de 280 000 €.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Rhône n°012-01, en date du 12 décembre 2025 ;

*Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,
Dont le résultat est le suivant :*

32 suffrages exprimés : 32 voix Pour
UNANIMITÉ des suffrages exprimés

Approuve la convention (en annexe) à conclure entre le Département du Rhône, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et la Commune de Vaugneray, relative aux travaux entrepris sous maîtrise d'ouvrage de la CCVL, pour aménager le carrefour entre la RD 489 et la rue des Droits de l'Homme. ;

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante, annexée à la présente délibération.

Rendue exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le

et de la publication en mairie le

27.01.2026.

Le secrétaire

Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations,

Le Maire

Daniel JULLIEN

